



La franc-maçonnerie et l'évasion d'Henri Rochefort

Joël Dauphiné



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/jso/275>
DOI : 10.4000/jso.275
ISSN : 1760-7256

Éditeur

Société des océanistes

Édition imprimée

Date de publication : 1 juin 2004
Pagination : 81-92
ISSN : 0300-953x

Référence électronique

Joël Dauphiné, « La franc-maçonnerie et l'évasion d'Henri Rochefort », *Journal de la Société des Océanistes* [En ligne], 118 | Année 2004-1, mis en ligne le 01 juin 2007, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/jso/275> ; DOI : 10.4000/jso.275

La franc-maçonnerie et l'évasion d'Henri Rochefort

par

Joël DAUPHINÉ *

RÉSUMÉ

La cause paraît entendue depuis longtemps. De l'avis général, la franc-maçonnerie a joué un rôle actif, sinon déterminant, dans l'évasion réussie du déporté Henri Rochefort et de cinq de ses compagnons, qui ont faussé compagnie à leurs gardiens de l'enceinte fortifiée en mars 1874. Un événement sensationnel eu égard à la célébrité du brillant polémiste. L'auteur se propose de reconsidérer cette affaire en présentant de nouveaux éléments qui vont à l'encontre de la thèse couramment admise. Il s'attache ensuite à comprendre comment et pourquoi s'est forgée une telle certitude, pour rappeler en conclusion quelques règles de bon sens que tout historien sérieux se devrait de respecter.

MOTS-CLÉS : Franc-maçonnerie, la Commune, Henri Rochefort, déportation, Nouvelle-Calédonie, évasion.

Arrêté à Meaux dès le 20 mai 1871, à la veille de la Semaine sanglante et de la chute de la Commune, emprisonné à Versailles, jugé par le troisième conseil de guerre, le journaliste Henri Rochefort est condamné à la déportation à vie en enceinte fortifiée (20 septembre 1871). Antiversaillais plutôt que communard, le brillant polémiste expiait en outre son opposition résolue au Second Empire et les multiples sarcasmes dont il accablait le couple impérial et l'ensemble du personnel politique dans sa fameuse *Lanterne*. D'influents protecteurs (Victor Hugo, Edmond et Juliette Adam) se mobilisent pour gagner du temps et retarder ainsi la déportation effective, en Nouvelle-Calédonie, de l'ancien membre du gouvernement de la Défense nationale, dans l'attente – vaine – d'une possible

ABSTRACT

It has always been taken for granted that Freemasonry played a prominent part in the success of Henri Rochefort's flight, as well as 5 of his fellow-sufferers, as they escaped from a fortified place in march 1874. A thrilling event due to the bright polemist's fame. The author's aim is to reconsider the whole matter in the light of new data, which go against the common idea. He, then, pays particular attention in understanding how and why such a conviction may have developed, and, as a conclusion, he recalls some common sense rules, which any serious historian should respect.

KEYWORDS : Free-masonry, The 1871 Commune of Paris, Henri Rochefort, deportation, New Caledonia, flight.

amnistie ou d'un bannissement : enfermé pendant quelques mois à Fort-Boyard, il est ensuite transféré à la citadelle d'Oléron puis dirigé sur Saint-Martin-de-Ré. Avec la chute de Thiers (24 mai 1873) et son remplacement par Mac-Mahon qui impose un gouvernement d'ordre moral, il est expédié aux antipodes pour y purger sa peine. Après un interminable et pénible voyage de quatre mois sur la *Virginie*, en compagnie notamment de Louise Michel, il parvient à destination et débarque à la presqu'île Ducos, lieu d'enfermement des condamnés à l'enceinte fortifiée (8 décembre). Cent jours plus tard, Rochefort parvient à s'échapper avec cinq autres déportés et gagne l'Australie puis l'Europe en passant par les États-Unis. Une évasion d'autant plus sensationnelle qu'elle était tenue pour impossible et

* Historien.

qu'elle concernait un personnage universellement connu. Une évasion rocambolesque qui a longtemps conservé son parfum de mystère, donnant lieu à maintes interprétations. Parmi les affirmations les plus courantes, on retrouve l'idée que la franc-maçonnerie a pris une part déterminante dans la réussite du projet d'évasion. Une évidence reprise par de nombreuses plumes et devenue progressivement une vérité historique qui s'est imposée à tous. Nous nous attacherons à reprendre les principaux éléments du dossier pour mesurer l'implication éventuelle de la franc-maçonnerie dans l'évasion de Rochefort. Puis, nous examinerons comment et pourquoi s'est forgée une telle certitude.

La franc-maçonnerie est-elle responsable de l'évasion ?

Envisagé initialement par Jourde et Ballière, deux déportés simples qui ont obtenu de résider à Nouméa depuis quelques mois, le projet d'évasion se précise à la demande pressante de Rochefort qui s'offre à le financer. Discrètement contacté par Ballière qui intervient par l'entremise d'un jeune badois, Alfred Wallerstein, le capitaine du *P.C.E.*, David C. Law, accepte d'accueillir les fugitifs à son bord, moyennant la somme rondelette de dix mille francs, et à condition de ne pas se compromettre. Les candidats à l'évasion s'assurent alors de la complaisance d'un autre déporté simple, Bastien, qui dispose de l'embarcation de son patron et consent à aller chercher ses trois camarades de la presqu'île Ducos.

Le soir du 19 mars 1874, par un temps exécrable qui gêne mais aussi protège leur fuite, Jourde, Ballière et Bastien viennent récupérer Rochefort et ses deux compagnons d'infortune, Grousset et Pain, qui les attendent en caleçon de bain sur un îlot de la presqu'île. Après une traversée mouvementée de la rade, nos six hommes parviennent à se hisser à bord du *P.C.E.*, un trois-mâts anglais qui venait de transporter une cargaison de charbon en Nouvelle-Calédonie. Une longue attente commence. Le navire lève l'ancre au petit matin mais, faute de vent, les manœuvres s'éternisent et ce n'est qu'en milieu d'après-midi qu'il atteint les eaux internationales, au grand soulagement de ses passagers. Sept jours plus tard, les côtes australiennes sont en vue : l'évasion a définitivement réussi.

Simple et bien conçu, le plan d'évasion a également bénéficié, dans sa réalisation, d'une série de circonstances favorables. Eu égard à la quasi-absence d'évasion depuis l'arrivée des premiers

déportés, l'administration locale a relâché sa vigilance. Le gouverneur Gaultier de la Richerie est d'ailleurs absent du chef-lieu depuis plusieurs semaines et la rade, quasiment déserte, n'est pas surveillée. Les mouvements du port sont bien soumis à une réglementation, mais celle-ci n'est pas strictement appliquée. Les déportés simples qui résident à Nouméa sont totalement libres de leurs déplacements, sous réserve de signaler leur présence une fois par mois et de ne pas dépasser un périmètre de vingt-cinq kilomètres. Ceux de la presqu'île ne font pas l'objet d'une surveillance bien sévère : leurs échanges épistolaires ne sont pas contrôlés, ils disposent librement de leur argent et ils reçoivent des visites du chef-lieu. Hormis deux appels hebdomadaires et des rondes symboliques, la nuit, accomplies sans grande conviction, les « blindés » sont livrés à eux-mêmes à l'intérieur des limites de l'enceinte fortifiée de la presqu'île Ducos.

Si très tôt la franc-maçonnerie a pu être accusée, avec quelque apparence de raison, d'avoir favorisé, voire organisé, l'évasion de Rochefort et de ses compagnons, c'est que la plupart des protagonistes étaient eux-mêmes francs-maçons. Achille Ballière appartient indiscutablement à la franc-maçonnerie : un tableau de loge signale son activité à Caen en 1868. Vêtu de noir, muni de ses décors, il participe à la grande manifestation du 29 avril 1871, marche au cours de laquelle plusieurs milliers de frères processionnent dans Paris et vont aller planter leurs bannières sur les remparts de la capitale, pour tenter – sans succès – d'obtenir un cessez-le-feu entre Versaillais et communards. Membre de la Commune dont il est le délégué aux Finances, François Jourde a été initié à Paris en novembre 1866 dans la loge Les Zélés Philanthropes, et il occupe la fonction d'orateur de son atelier dès l'année suivante. Henri Rochefort a été accueilli plus tardivement, le 17 novembre 1870, dans la loge parisienne Les Amis de la Tolérance, un atelier dont les membres se signalent par leurs opinions très avancées (Combes, 1977). L'appartenance d'Olivier Pain à la franc-maçonnerie apparaît également indiscutable (Combes, 1998 ; Ballière, 1904), même si le principal intéressé demeure étonnamment discret sur son engagement. Ajoutons que David C. Law, le capitaine du *P.C.E.* est aussi membre de la franc-maçonnerie, affilié sans doute à Newcastle, ville australienne dont il est originaire.

En revanche, il est acquis que Paschal Grousset, l'ex-délégué de la Commune aux Relations extérieures, n'a pas encore été initié à cette date : il ne le sera que le 6 juin 1894 à la loge Diderot, vingt ans après l'évasion. Un instant soupçonné

de complicité, Dusserre, le patron de l'embarcation empruntée par Bastien, n'est pas membre de la franc-maçonnerie. De même que Cassan, un autre commerçant de la presqu'île, qui a peut-être été dans la confiance (Dauphiné, 2004). Quant au jeune badois Alfred Wallerstein qui depuis cinq ans réside successivement à Paris, Francfort, Paris, Sydney et Nouméa, il s'est toujours défendu d'avoir la moindre attache maçonnique, ce qui, il est vrai, ne saurait faire preuve.

Résumons-nous. Sur les six évadés, quatre appartiennent effectivement à la franc-maçonnerie. Une affirmation qui doit cependant être nuancée. Rochefort est un frère tout à fait occasionnel : s'il a pu participer à quelques tenues au sein de sa loge de novembre 1870 à mai 1871, il cessa par la suite toute activité maçonnique. Il paraît en avoir été de même d'Olivier Pain, son ami. Les deux hommes se gardent d'ailleurs de frayer avec les autres francs-maçons de la presqu'île, notamment avec l'ouvrier mécanicien Assi qui faisait pourtant partie du même atelier que Rochefort et qui, à ce titre, aurait pu espérer participer à l'évasion. De son côté, Jourde a été radié de sa loge, dès juin 1871, « pour conduite indigne dans la vie profane et défaut de paiement de ses cotisations » (Gourmelin, 1999), sur l'initiative de son vénérable, Joseph Décembre. Seul Ballière, qui possède un passeport maçonnique valide, est reconnu comme un frère par ses pairs de Nouvelle-Calédonie. Aucun de nos quatre déportés n'a d'ailleurs occupé de poste important au sein du Grand Orient de France : nul n'a accédé au vénérat de sa loge ; personne n'a exercé la moindre fonction dans les instances obédientielles. Indéniable, la notoriété des principaux évadés ne résulte pas de leur engagement maçonnique ; elle a été acquise au cours de leur vie profane.

Dans quelle mesure les évadés francs-maçons ont-ils pu profiter de la sympathie, de la solidarité agissante, voire de la connivence, de leurs frères de Nouvelle-Calédonie ? Il ne paraît guère douteux que les déportés francs-maçons, reconnus comme tels, aient bénéficié à Nouméa d'un préjugé favorable parmi les membres de la loge Union calédonienne : leur statut de déporté ne leur a pas fait perdre leur qualité de francs-maçons et la cause qu'ils ont épousée est loin d'être considérée comme illégitime. Cette évidente sympathie se traduit par un minimum de solidarité. Si Sohn et Higginson, deux francs-maçons notoires, ont respectivement engagé Ballière et Jourde, c'est que leurs références – un

architecte talentueux et un comptable hors pair – étaient flatteuses, c'est bien sûr aussi qu'ils appartenaient à leur propre obédience, ce qui était un gage supplémentaire de sérieux et permettait d'accomplir une bonne action maçonnique en même temps qu'une bonne affaire. Gardons-nous cependant d'exagérer les conséquences d'une telle implication : si deux à trois centaines de déportés simples, dont Charles Bastien, ont obtenu de séjourner à Nouméa ou dans l'intérieur de la Grande Terre, sans bénéficier de la moindre recommandation, maçonnique ou autre, pourquoi Ballière et Jourde, eu égard à leurs qualités, n'auraient-ils pas obtenu à leur tour ce privilège ? On peut appliquer le même raisonnement à David C. Law, le capitaine franc-maçon du *P.C.E.*, qui n'hésita pas à utiliser des signes maçonniques pour s'assurer des dispositions de Jourde : tant qu'à favoriser l'évasion de déportés moyennant finance, un acte que d'autres capitaines anglo-saxons auraient peut-être accompli¹, pourquoi n'aurait-il pas choisi de préférence d'autres frères, ceux-là même qui avaient su l'approcher ? La somme très élevée – 10 000 francs – qu'il finit par réclamer nous laisse d'ailleurs penser que l'appât du gain constituait bien le fond de sa motivation.

Il a été fait grand cas (Angleviel, 1998) d'une « pierre plate » de deux cents francs, une somme d'argent accordée par la loge Union calédonienne au déporté Ballière, à titre d'encouragement pour la confection des plans d'un grand théâtre destinés à figurer à la prochaine exposition intercoloniale de Sydney. Discutée dans l'atelier, la proposition du chevalier de Bompard, un conducteur des Ponts et Chaussées, est finalement adoptée lors de la tenue du 20 février 1874. Le versement d'une telle somme serait la preuve de la complicité de la loge, cet argent ayant servi manifestement au financement de l'évasion. Un montant toutefois bien modeste puisqu'il représente à peine deux pour cent de la somme exigée par le capitaine du *P.C.E.* Ajoutons qu'à cette date le projet d'évasion n'avait pas encore été arrêté.

D'autres actions de solidarité ont été révélées au cours de l'enquête Ribourt. Plusieurs déportés francs-maçons de l'enceinte fortifiée ont ainsi reçu des secours modestes, de quelques dizaines de francs tout au plus. Cette apparente générosité semble naturelle dans une association qui se doit d'être fraternelle. Elle ne s'exerce d'ailleurs qu'au profit de ceux qui se sont fait connaître et elle ignore les déportés francs-maçons comme

1. « C'est quatre cents livres que je perds. Je l'aurai bien faite pour le même prix, sauf après à ne plus fréquenter les mers de la Nouvelle-Calédonie », aurait confié le capitaine de l'*Ellen Morris*. Le propos est rapporté par Simon, le consul de France à Sydney (centre des archives d'outre-mer [CAOM], série géographique Nouvelle-Calédonie, carton 56).

Rochefort ou Pain qui n'ont pas jugé bon de se dévoiler ou de réclamer. Elle ne vaut pas reconnaissance de la légitimité des actes de la Commune et elle n'est pas non plus exceptionnelle puisque d'autres ateliers avaient agi de la même façon en métropole, à l'exemple de la loge républicaine de Brest, les Amis de Sully. Celle-ci, tout en désavouant les prises de position de la plupart des loges parisiennes en faveur de la Commune, ne cessa de porter secours aux frères de la capitale entassés sur les pontons de la rade : elle fournit de l'argent, des vêtements, de la nourriture et du tabac, servit d'intermédiaire entre les détenus francs-maçons et leurs familles. Elle déploya même ses efforts en faveur des profanes distribuant des livres et du papier aux prisonniers du fort de Quélern (Combes, 1983).

Évidente, la solidarité maçonnique s'arrête cependant à la porte du temple de Nouméa qu'aucun déporté n'a pu franchir pour participer aux travaux de l'atelier. Dans un premier temps, les membres de l'Union calédonienne débattent pour savoir s'ils reconnaîtraient les francs-maçons se trouvant parmi les déportés ; indécis, ils en réfèrent à la direction du Grand Orient qui, embarrassée, répond évasivement. Après une nouvelle discussion en loge, il est finalement décidé de refuser toute affiliation de déportés francs-maçons, quitte à recevoir les « visiteurs » munis de pièces régulières².

Il apparaît singulièrement abusif d'imaginer quelque implication active de la part des francs-maçons calédoniens dans l'évasion de Rochefort et de ses amis. Pourquoi de tels hommes, pressés de réussir dans une colonie naissante, mettraient-ils d'ailleurs en péril le poste ou la position qu'ils ont obtenu en Nouvelle-Calédonie ? John Higginson, le plus éminent d'entre eux, nous paraît fort bien résumer leur état d'esprit dans le témoignage qu'il livre à Sydney au contre-amiral Ribourt le 5 juin 1874 :

« Quelle part d'influence sur le succès de l'évasion convient-il d'attribuer aux agissements de la loge maçonnique ? Les membres sont-ils nombreux ? »

questionne abruptement le commissaire plénipotentiaire du gouvernement. Réponse d'Higginson :

« Les membres de la loge sont nombreux, toutes les opinions y sont représentées ; je puis affirmer qu'elle n'a en rien aidé, ni cherché à aider l'évasion. Je connais beaucoup d'honnêtes gens à Nouméa qui n'hésiteraient pas à se retirer de la Loge, si jamais elle tentait de s'engager dans des affaires de ce genre. »

Le sort des déportés francs-maçons expédiés en Nouvelle-Calédonie a suscité une évidente sympathie de la majorité des membres de l'Union calédonienne et peut-être la complaisance de quelques-uns, nous y reviendrons. Mais tenir la loge nouméenne pour responsable du succès de l'évasion nous semble d'autant moins sérieux qu'un seul des futurs évadés, Achille Ballière, était considéré comme un frère.

Certains historiens locaux n'ont pas hésité à porter leur regard plus haut et plus loin, en impliquant les instances maçonniques métropolitaines ou anglo-saxonnes. C'est aller bien vite en besogne. Un réveil impressionnant de la vie maçonnique, spécialement à Paris largement gagnée par l'idée républicaine, est perceptible dans les dernières années du Second Empire. Constitué au 4 septembre 1870, le gouvernement provisoire est ainsi dominé par les francs-maçons (Chevallier, 1974). Toutefois, si elle est majoritairement républicaine, la franc-maçonnerie est pourtant singulièrement divisée en 1871. La plupart des membres des loges parisiennes sont d'emblée ou progressivement favorables à la Commune. En revanche, la majorité des vénérables et de leurs officiers ainsi qu'un très grand nombre de loges provinciales demeurent attachés à la légalité politique incarnée par la présidence de Thiers et l'existence de l'Assemblée de Versailles. Aussi, au lendemain de la Semaine sanglante, les instances de la franc-maçonnerie s'empresment-elles de condamner la Commune sans appel, stigmatisant ses excès et rejetant ceux de ses frères qui se sont, à ses yeux, trop compromis.

La circulaire du 1^{er} août 1871, diffusée par le Grand maître Babaud-Larivière, est à cet égard sans équivoque. Pour lui, la franc-maçonnerie « est restée parfaitement étrangère à la criminelle sédition qui a ensanglanté l'Univers, en couvrant Paris de sang et de ruines... Il n'y a aucune solidarité possible entre ses doctrines et celles de la Commune ». Avec le triomphe de l'ordre moral en mai 1873, la franc-maçonnerie est cependant inquiétée. Une circulaire ministérielle enjoint ainsi aux préfets de surveiller les loges maçonniques et de dissoudre celles qui sont supposées faire de la politique. Momentanément victorieux, le camp clérical et conservateur prend ainsi sa revanche sur le bloc républicain et laïc, soupçonné voire accusé d'athéisme et de subversion sociale. Même si la franc-maçonnerie française rallie à nouveau l'opposition républicaine, elle ne se départit pas de sa prudence car

2. Un seul déporté franc-maçon, l'horloger J.B. Berçot, s'est présenté comme visiteur, mais ses pièces n'étant pas jugées régulières, l'entrée du temple lui a été refusée. Membre de la loge parisienne Les Hospitaliers français, il avait séjourné quelque temps sur les pontons de Brest et reçu des secours de ses frères de la loge Les Amis de Sully.

les temps sont difficiles et il n'est plus question pour elle de prendre des risques. Pourquoi donc se compromettrait-elle en faveur de quelques frères déportés jusqu'en Nouvelle-Calédonie, fût-ce pour un Rochefort, ce maçon occasionnel et si peu fiable ?

Et pour avancer que les frères anglo-saxons, qui considèrent généralement les communards comme des criminels, ont pris le relais d'une franc-maçonnerie française qui n'ose pas organiser ou qui sous-traite l'évasion de Rochefort et de ses compagnons, il faut apporter des arguments et des preuves, ce qui n'est pas le cas et nous semble tout à fait improbable.

Les affirmations de l'époque : un complot maçonnique

Comment cette thèse de la responsabilité locale, nationale ou internationale de la franc-maçonnerie a-t-elle pu croître et embellir jusqu'à nos jours ? L'importance des sanctions, le relais des journaux conservateurs et quelques allusions distillées par les protagonistes de l'évasion expliquent aisément que les contemporains aient cru à cette fable.

Devant l'émoi suscité à Paris par l'annonce de l'évasion réussie de Rochefort et de ses amis, Mac-Mahon choisit d'envoyer un officier général, le contre-amiral Amédée Ribourt, un homme sûr qui reçoit des pouvoirs extraordinaires lui permettant notamment de révoquer ou d'expulser de la colonie qui bon lui semble. Monarchiste et catholique, le commissaire plénipotentiaire du gouvernement exécute les communards qu'il a furieusement combattus, et il se défie également des francs-maçons qu'il place dans le camp de la révolution. Dès son arrivée en Nouvelle-Calédonie, le 21 juin 1874, il noue des relations très cordiales avec le clergé de la colonie, notamment son chef, monseigneur Vitte. Il se persuade bientôt que l'évasion du lanterrier résulte d'une machination ou d'un complot ourdi par les francs-maçons. Aussi prête-t-il l'oreille au moindre ragot qui lui permettrait d'étayer ses convictions et oriente-t-il son enquête de façon à établir la chaîne des responsabilités et à faire jaillir sa vérité. Dans une série de cent soixante-quatre questions qu'il rédige pour conduire les interrogatoires confiés à l'ordonnateur Boyer et au président du tribunal supérieur Lasserre, on peut lire ainsi :

Question 87 (verbal et à part). Des officiers, fonctionnaires ou agents se sont-ils fait remarquer par leurs opinions politiques exagérées ?

Question 88 (verbal et à part). Quelques-uns d'entre eux peuvent-ils devenir dangereux pour la sécurité des pénitenciers de la colonie ?

Question 90. Quelle part d'influence sur le succès de l'évasion convient-il d'attribuer aux agissements des membres de la loge maçonnique ? Les membres sont-ils nombreux ? (Dresser la liste des fonctionnaires qui en font partie)³.

Fortement prévenu contre le pays et ses habitants, le trio d'enquêteurs cherche à tout prix des coupables et use de tous les moyens pour y parvenir. Pour éviter toute concertation, chacun est interrogé séparément et sans publicité. Aucune confrontation n'est organisée. Les droits élémentaires de toute défense sont ainsi allègrement bafoués. Aveuglés par leurs aversions politiques et leurs convictions religieuses, les trois hommes s'enferment dans des hypothèses hasardeuses qu'ils s'entêtent ensuite à justifier par l'orientation de leurs investigations et la sélection des témoignages, produisant une instruction à charge.

Ribourt s'acharne particulièrement à tenter de prouver que la franc-maçonnerie tant locale qu'internationale a joué un rôle déterminant dans l'évasion. Coïncidences et présomptions rassemblées en faisceau sont censées faire preuve et emporter la conviction. Et pour détruire plus sûrement la loge, c'est à la tête qu'il faut frapper : Fernand Gerdolle, receveur de l'Enregistrement et des Domaines, mais aussi vénérable de l'Union calédonienne, est ainsi particulièrement visé. Interrogé à plusieurs reprises, il doit reconnaître que sa loge a fourni de l'argent et quelques secours à une poignée de déportés et que lui-même a timbré des traites émises par les déportés de l'enceinte fortifiée qui étaient pourtant privés de leurs droits civils ; il nie, en revanche, avoir remis de l'argent à Ballière la veille de l'évasion. Sohn, un marchand de bois d'origine prussienne, a justement engagé ce dernier : tous deux sont francs-maçons, donc ils sont de mèche, estime Ribourt. Et tant pis si, malgré sa minutieuse enquête, l'amiral ne peut articuler aucune preuve de cette éventuelle connivence. Evenor de Greslan, un notable franc-maçon, avait été nommé commissaire de la Nouvelle-Calédonie à l'exposition intercoloniale de Sydney : accusé de complaisance envers les évadés qu'il rencontre à plusieurs reprises, il est sommé à son retour de s'expliquer devant le conseil d'administration dont il est membre. Jean-Baptiste Puech est le beau-frère de Courvoisier, le patron de l'Hôtel de France chez qui les six évadés prennent pension à Sydney en attendant de recevoir la somme de

3. L'intégralité du questionnaire a été retrouvée au CAOM, dans le dossier Lasserre.

vingt-cinq mille francs sur laquelle ils comptent pour regagner l'Europe : présent pour ses affaires dans cette ville australienne, le premier surveillant de la loge Union calédonienne devient aussitôt suspect et subit à son retour un interrogatoire en règle. Faute de pouvoir le compromettre dans le plan d'évasion, on lui reproche ses contacts amicaux avec Rochefort. En revanche, malgré quelques méchantes rumeurs, rapidement éteintes, l'implication du frère Higginson, qui a recruté Jourde pour tenir la comptabilité de sa boucherie, est rejetée : elle était, il est vrai, cocasse, sinon grotesque. Il a également été fait état (Griscelli, 1982 ; Angleviel, 1998) de la complicité éventuelle, sinon probable, du frère Atkinson, chez qui Wallerstein aurait travaillé. Atkinson ne fut jamais inquiété, ni même entendu : il n'était pas membre de l'Union calédonienne et n'a jamais engagé le jeune badois. Quant à Pierre Sauvan, un modeste charron choisi comme gardien de la loge, il était peut-être au courant d'une partie du plan d'évasion car il fut chargé par son frère Ballière de poster deux lettres de celui-ci quarante-huit heures après son départ ; mais nul ne l'a soupçonné et lui-même ne fit jamais, à notre connaissance, la moindre confidence à ce sujet.

Apparemment satisfait, Ribourt écrit à son ministre le 21 août 1874 :

« La lecture de l'Enquête fera connaître à Votre Excellence l'appui et le concours que les déportés, dont un grand nombre sont francs-maçons, ont trouvé dans la loge de Nouméa. Il me paraîtrait absolument nécessaire de faire supprimer par le Grand Orient ou dissoudre par mesure de police cette association qui par son attitude dans les circonstances spéciales où se trouve la Colonie, a un caractère éminemment dangereux ».

À cette date, l'enquête est close et Ribourt, qui s'apprête à regagner la métropole, établit une première liste de proscrits, insistant pour le renvoi immédiat de l'homme qu'il estime le plus dangereux, Gerdolle, expulsion effective en septembre, précédée par un banquet organisé en l'honneur du vénérable, en présence d'une bonne centaine de personnes. L'arrestation de Wallerstein, qui errait dans Nouméa depuis près de trois mois, constitue une aubaine pour Ribourt car le jeune homme, interrogé, est prêt à tout pour se disculper et il n'hésite pas à impliquer la franc-maçonnerie dans l'évasion de Rochefort :

Question : Comment pouvez-vous faire croire que le capitaine ait attendu d'être en pleine mer, pour se faire payer le prix du passage ?

Réponse : Pour moi, je vous dirai bien mieux, ce capitaine était venu tout exprès à Nouméa pour faire cette évasion : car il naviguait habituellement sur des navires allant en Europe et en Chine et l'armateur, qui est son beau-frère, lui a donné le commandement du *P.C.E.* pour venir faire ce voyage en Nouvelle-Calédonie. Ce capitaine et l'armateur sont francs-maçons et du même rite que quatre des déportés évadés : Jourde, Ballière, Rochefort et Pain.

Question : Qu'est-ce qui peut vous porter à penser que les francs-maçons ont aidé Rochefort et ses compagnons à s'évader ?

Réponse : Jourde et Ballière n'avaient à Nouméa des positions que parce qu'ils étaient francs-maçons, et par l'entremise de leurs frères. À bord, ils se faisaient souvent avec le capitaine des signes maçonniques. Un jour que je parlais avec Ballière de la franc-maçonnerie, en lui disant qu'elle ne leur avait pas été d'un grand secours, il me répondit : « Vous ne pouvez pas savoir cela, car il y a bien des détails que vous ignorez. »⁴

Par cette déclaration, Wallerstein s'exonère de son propre rôle dans l'évasion et il espère s'attirer les bonnes grâces de l'enquêteur. Law n'est pas « venu tout exprès à Nouméa » (Dauphiné, 2004) ; Montefiore, l'armateur du *P.C.E.* n'est pas son beau-frère et il serait bien surprenant qu'il fasse partie du Grand Orient de France...

Parvenu à Paris, le commissaire plénipotentiaire du gouvernement se rend au ministère avec ses rapports. Il complète la liste des personnes qu'il juge indésirables en Nouvelle-Calédonie, une liste avalisée par l'administration coloniale au cours d'une conférence consacrée à la situation en Nouvelle-Calédonie les 4 et 5 décembre 1874. Compte non tenu du menu fretin composé de trente-deux surveillants militaires et gendarmes qui sont révoqués ou renvoyés en métropole, vingt-quatre personnes sont mises en cause. Et parmi elles on relève le nom de neuf francs-maçons plus ou moins sévèrement frappés, soit un bon tiers : il s'agit de Bascans, Coussy, Gerdolle, Le Boucher et Vernier, ainsi que de Blaise, de Greslan, Puech et Sohn. Ces neuf frères représentent environ le sixième des membres de l'Union calédonienne. La loge est en partie décapitée puisque trois de ses huit officiers sont expulsés de la colonie : le vénérable Gerdolle, le premier surveillant Puech et le secrétaire Le Boucher.

Pour parachever sa victoire, Ribourt réclame en outre la fermeture de la loge de Nouméa. Il aurait souhaité que les instances du Grand Orient de France procèdent elles-mêmes à sa suppression, mais celles-ci, par l'intermédiaire de leur Grand maître, avaient refusé de se prêter

4. Extrait de l'interrogatoire d'Alfred Wallerstein mené le 25 septembre 1874 par l'enquêteur Lasserre. CAOM, Nouvelle-Calédonie, carton 56.

à cette combinaison, proposant seulement une suspension. Il obtient encore gain de cause auprès du ministre qui adresse le 21 décembre 1874 un télégramme laconique au colonel Alleyron, le commandant militaire de la colonie devenu gouverneur par intérim après le rappel de Gaultier de la Richerie : « Fermez la loge maçonnique ». C'est chose faite le 8 janvier 1875. Par un nouvel arrêté du même jour, Blaise, Puech et Sohn, ainsi que deux autres commerçants, Cassan et Dusserre, étaient expulsés de la colonie. Evenor de Greslan parvenait à éviter le pire : il était seulement privé de son poste de membre du conseil d'administration pendant une année.

Le contre-amiral peut afficher sa satisfaction. Dans une lettre à monseigneur Vitte du 6 octobre 1874, il se confie :

« Voilà donc l'orage terminé et l'horizon purifié ; on va pouvoir respirer à pleins poumons un bon et pur air de tranquillité, et le règne des honnêtes gens va commencer... Un mois plus tard, les conditions n'étaient plus les mêmes et je n'aurais eu toutes les facilités pour briser la Loge. J'ai promis, à vous d'abord Monseigneur, puis aux R.P. Artignan et Montrouzier, que "la maison du diable" serait sapée. Je dois tenir ma parole ou au moins tout faire pour cela. »⁵

Le 20 décembre 1874, au même destinataire :

« La loge ne sera plus là pour semer l'irrégion et le désordre. J'espère que le R.P. Artignan trouvera que j'ai tenu la promesse faite en quittant Nouméa. »

Et encore le 30 mars 1875, devant Saint-Louis du Sénégal :

« J'ai fait honte au gouverneur du Sénégal qui vient d'autoriser la loge chez lui... Il pensait, le pauvre, que la loge était le plus sûr moyen de surveiller les hommes dangereux, en gardant un dévoué dans la place. Pauvre homme ! Je lui ai dit que selon moi il avait commis la faute la plus grave. »

À l'évidence, outrepassant ses instructions, le commissaire plénipotentiaire du gouvernement songe surtout à réduire l'influence de la franc-maçonnerie, une institution qu'il juge particulièrement pernicieuse dans la colonie. Questionné à son tour sur la « part d'influence » qu'il convient d'attribuer « aux agissements des membres de la loge maçonnique » dans le succès de l'évasion, Gaultier de la Richerie répond honnêtement :

« Aucune influence due à la loge. Il se peut qu'un ou plusieurs membres aient manqué à leur devoir de citoyen français, en aidant de leurs conseils ou de leur argent les déportés dans leur évasion. Aucune preuve n'est à ma connaissance. »

Le témoignage du colonel Alleyron est encore plus limpide :

« Les membres de la loge sont, selon moi, complètement étrangers au succès de l'évasion. »

Ces propos ne seront pas retenus. La presse conservatrice de métropole n'hésite pas à faire chorus en accréditant la thèse de la complicité de la franc-maçonnerie dans l'évasion de Rochefort. Dans un article paru dans *L'Océan* du 12 février 1875 et repris une semaine plus tard dans *L'Univers*, on peut ainsi lire :

« Une vaste conspiration avait été organisée dans la colonie avec ramification dans les possessions anglaises sous l'action et la direction des loges maçonniques pour arriver à détruire en Océanie toute autorité religieuse. »

Rien de moins ! Et le journaliste de s'interroger gravement sur le rôle joué par le gouverneur Gaultier de la Richerie dans « cette ténébreuse affaire ». Un bon mois plus tard, le 26 mars, l'annonce de la fermeture de la loge de Nouméa est ainsi commentée dans *L'Océan* :

« Des renseignements qui nous sont transmis nous permettent de justifier l'opportunité des mesures de rigueur qui précèdent en affirmant que le mal accompli par la société secrète au sein de la colonie est incalculable. Le rapport de l'amiral Ribourt... contient à cet égard des révélations accablantes. Il en ressort très nettement que le vénérable de la loge de Nouméa était devenu, de fait, vers les derniers temps, le véritable gouverneur de la Nouvelle-Calédonie. »⁶

Deux phrases des évadés eux-mêmes purent donner une apparence ou un soupçon de crédit à la thèse de la complicité maçonnique. Ainsi peut-on lire dans l'ouvrage d'Olivier Pain (1879) :

« Ce fut donc en réalité grâce aux attaches maçonniques et à l'incessante protection que se prêtent les membres admis dans cette association qu'on peut attribuer le succès de la sextuple évasion de Calédonie ».

5. Extrait d'une lettre contenue dans le dossier Ribourt consultable aux Archives de l'Archevêché de Nouméa (boîte 13/8). Il en est de même pour les deux citations suivantes.

6. Voire ! Gerdolle est l'objet de l'appréciation suivante émise le 30 juin 1873 par le secrétaire colonial Hervé et approuvée par Gaultier de la Richerie le 12 septembre suivant : « La manière de Gerdolle a beaucoup changé. Comme fonctionnaire, M. Gerdolle se néglige beaucoup et se déconsidère... Dans son intérêt, et aussi dans l'intérêt du service, je pense qu'il conviendrait de déplacer M. Gerdolle et de demander son changement ».

Cette affirmation souligne indirectement le rôle de Jourde, de Ballière et de Law dans la réussite de l'entreprise, ce qui n'est pas contestable. Son caractère trop général ne permet pas, toutefois, d'aller au-delà. Jusque-là silencieux sur le sujet, Ballière rapporte dans un dernier livre (1904) le propos que Wallerstein fait tenir à Law :

« Je suis à la disposition des francs-maçons qui sont ici pour faits politiques. Je les emmènerai tous à Newcastle pour le prix d'un passage simple en première classe. »

En fait, le capitaine du *P.C.E.* ne se contenta pas de percevoir mille cinq cent francs, le prix de six passages, puisqu'il exigea dix mille francs, ce qui en dit long sur le désintéressement qu'il affiche ou que Wallerstein lui prête.

Sans surprise, les francs-maçons mis en cause réagirent. Dès 1875, Gerdolle publie un « Manifeste historique et justificatif de l'Union calédonienne », dans lequel il nie toute implication de son atelier dans l'évasion. Une opinion également défendue par le Grand maître du Grand Orient de France (voir document 1) et par « La Chaîne d'Union ». Un point de vue repris par Ormières en 1888, un haut fonctionnaire, franc-maçon, envoyé en mission d'études aux Nouvelles-Hébrides, qui en avait profité pour inspecter la loge de Nouméa. Une position réitérée en 1896 dans un rapport envoyé par l'Union calédonienne au Grand Orient de France.

La persistance contemporaine d'une accusation infondée

Et pourtant, depuis une vingtaine d'années, la thèse traditionnelle du complot ou de la complicité maçonnique a repris une certaine consistance grâce à la rencontre inattendue de francs-maçons et d'historiens locaux dont les affirmations péremptoires ou les élucubrations se répètent, relayées bientôt par le psittacisme de journalistes ou d'historiens pressés.

Prenant le contre-pied de la circulaire de son Grand maître, parue un siècle plus tôt, le Grand Orient de France décide de s'associer à la célébration du centenaire de la Commune de Paris. Ses historiens ont désormais tendance à valoriser le rôle de la franc-maçonnerie dans cet épisode douloureux et controversé de l'histoire de France, rejoignant par là le sentiment public. Ainsi André Combes (1981) écrit-il :

« Jourde s'évadera de Nouméa grâce à des compléments maçonniques au sein de la loge de Nouméa qui sera, de ce fait, fermée par les autorités. »

En écho, Paul Griscelli (1982) se propose de reconstruire le scénario de l'évasion en s'appuyant sur les témoignages des seuls déportés, quitte à suppléer aux manques et à répondre aux interrogations par l'imagination. Pour ce sympathique enseignant, membre de la Société d'études historiques de Nouvelle-Calédonie (SEHNC), la thèse du complot maçonnique ne fait aucun doute :

« Rochefort, vraisemblablement, demande à Edmond Adam de prendre contact avec la maçonnerie australienne et de trouver un capitaine qui, moyennant une juste rétribution, accepte de le faire évader. »

Et si Ballière est « associé » à l'évasion, c'est qu'il « bénéficiait de hautes protections maçonniques ».

S'appuyant sur l'argumentation de Paul Griscelli, le ou les auteurs anonymes de la brochure « Francs-maçons en terre kanake (1864-1984) » parviennent bien évidemment à une conclusion identique : désormais clairement assumée et même revendiquée, « l'intervention maçonnique » devient un « fait certain », car « à chacune des étapes de l'évasion on trouve un franc-maçon ». Estimées « démesurées par rapport aux faits reprochés », les sanctions prononcées à l'encontre des frères, ainsi que la fermeture de la loge, ne sont-elles pas la preuve de cette contribution maçonnique à l'évasion de Rochefort ? Et il n'est pas jusqu'au sigle *P.C.E.* qui ne rappelle une « triade maçonnique »...

Acceptée désormais par tous, la thèse de l'implication ou du complot maçonnique paraît solidement constituée. Elle forme un véritable corpus argumentaire dont les éléments sont partiellement ou totalement repris par des écrivains, des journalistes ou des historiens, au gré de leur fantaisie. Quelques exemples. Xavier de la Fourrière (1986), à propos de l'évasion de Rochefort :

« La réussite de l'opération – en principe irréalisable – revenait à la Franc-maçonnerie. Jourde et Ballière en faisaient partie. Le commandant du *P.C.E.* également. Des "frères" nouméens les avaient mis en relation. »

Dans un ouvrage de seconde main, Jean Baronnet et Jean Chalou (1987) se contentent de démarquer Paul Griscelli :

« Franc-maçon, Rochefort demande, selon toute vraisemblance, à Edmond Adam de prendre contact avec les maçons australiens, de trouver à Sydney ou à Melbourne un commandant de bateau qui acceptera de le prendre à bord... Rochefort met au point avec Edmond Adam un dispositif qui lui permettra de disposer, en Australie, de 25 000 francs, somme importante à l'époque. »

Plus fort encore, selon Roger Perennès (1991) :

« Rochefort remit au capitaine Law une traite escomptable qui fut honorée par l'Internationale de Londres ; nul ne sut jamais par quels moyens il désintéressa cette association. »

Et pour cause... Pour sa part, Germaine Mailhé (1994) n'a pas trouvé trace d'un éventuel complot maçonnique. Ce qui ne l'empêche pas d'avancer que Wallerstein avait été envoyé par Jourde et Ballière à Newcastle pour régler les conditions et le coût d'un navire chargé d'enlever le lanternier.

Plusieurs dictionnaires spécialisés consacrent dans les années 1980 la nouvelle posture de la franc-maçonnerie, dans le droit fil des affirmations d'André Combes. Le *Dictionnaire de la franc-maçonnerie* (1987) contient une brève notice signalant le succès de l'évasion de Jourde avec la complicité des « Frères de la loge locale qui sera fermée ». On retrouve le même propos erroné dans le *Dictionnaire historique des francs-maçons* (1988).

Demeurée solidaire de Paul Griscelli, l'un de ses anciens membres, la Société d'études historiques de Nouvelle-Calédonie, dans une note sur « Les suites de l'évasion de Rochefort en 1874 » (1997) persiste à soutenir la thèse du complot international :

« Le 21 mars 1874, grâce à des complicités extérieures probablement exceptionnelles, six déportés réussissaient à fuir l'enceinte fortifiée de Ducos ou la ville de Nouméa...C'était un pied de nez de niveau international au gouvernement français et il faut y voir l'œuvre probable du gouvernement anglais ou de la loge britannique. »

Plus mesuré, moins fantaisiste, mais fourmillant d'erreurs incompatibles avec un article à caractère scientifique, apparaît le récit de Frédéric Angleviel (1998). Fondée sur des bribes d'interrogatoires de l'enquête Ribourt, conservés au CAOM, un dépôt d'archives où il avoue n'avoir effectué que des « sondages », son argumentation demeure prudente puisqu'il se contente d'examiner les éventuelles responsabilités de la loge Union calédonienne dans l'évasion de Rochefort, sans se prononcer sur des complicités plus larges. Il avance que « Rochefort s'appuya à toutes les étapes de son plan d'évasion sur des francs-maçons », et que quelques membres de l'atelier de Nouméa, « à titre personnel », « participèrent, de leur propre chef à l'évasion de leur frère ». Il en conclut que la loge Union calédonienne « fut un complice officieux mais objectif de cette fuite », un propos quelque peu alambiqué et tout à fait erroné

(document 2). Une mise au point qui ne trouble pas les certitudes de Bernard Bichou (2001), un des pseudonymes de Bernard Brou, l'ancien président de la SEHNC :

« Il est désormais établi [sic] que le cerveau de l'opération ne résidait pas à Nouméa et que le niveau de la préparation dépassait nettement les initiatives locales (les répercussions attendues étaient de classe internationale). [...] Pour nous, il est clair que l'organisation de l'évasion est la Loge maçonnique de Londres, qui a ainsi fait un pied de nez à Thiers et aux dirigeants français de l'époque. »

Conclusion

Mal connue, la franc-maçonnerie a toujours suscité – et suscite encore – de multiples fantasmes. En témoigne cette évasion de Rochefort. À ce jour, aucun élément probant n'a permis de mettre en évidence une quelconque complicité des institutions maçonniques dans ce rocambolesque épisode. Tout au plus, peut-on parler de la connivence de Law, dont les motivations sont avant tout financières, et de la complaisance de quelques frères de l'Union calédonienne qui n'étaient sans doute pas au courant du projet des déportés. D'ailleurs, dès 1875, Blaise, Puech, et Gerdolle sont de retour en Nouvelle-Calédonie : apparemment, leur expulsion avait été jugée bien sévère. Renvoyé en métropole, Le Boucher accomplit quelques années de purgatoire en Guyane ; il retrouva lui aussi la colonie comme directeur de l'Intérieur et en devient le premier gouverneur civil. Quant à la loge Union calédonienne, elle fut de nouveau autorisée en avril 1978, après le départ du gouverneur de Pritzbuër qui avait tenté l'impossible pour s'y opposer.

Faire de l'histoire n'est pas une activité, une passion ou un loisir réservés à une catégorie de chercheurs, si possible membres de l'Éducation nationale, des professionnels qui se cooptent entre eux en se discernant le brevet d'historien. Il est des « amateurs » dont les travaux sont parfaitement estimables, voire novateurs. Encore faut-il s'astreindre à utiliser des méthodes de bon sens, gages de la qualité du travail scientifique recherché. Accumuler patiemment tous les documents disponibles en privilégiant les sources primaires, vérifier, recouper et mettre en perspective les informations obtenues, se garder de tout anachronisme, éviter les pièges de l'idéologie ou de la diabolisation : autant de démarches ou de dispositions d'esprit qui devraient être adoptées par tous ceux que la fabrication de l'histoire intéresse. Dans cet exemple précis, nous sommes pourtant loin du compte. L'entêtement des uns,

la recherche du sensationnel de quelques autres, la paresse intellectuelle de beaucoup qui consiste à répéter les erreurs des prédécesseurs car on est pressé ou que la Nouvelle-Calédonie est une terre lointaine, autant de défauts qui parasitent encore trop souvent une bonne et saine recherche.

BIBLIOGRAPHIE

Archives

Archives de l'Archevêché de Nouméa (AAN), boîte 13/8 (dossier Ribourt).

Archives du Grand Orient de France (GODF), boîtes 1 et 2.

Centre des Archives d'Outre-Mer (CAOM).

Série géographique Nouvelle-Calédonie, cartons 56 et 57 ; E.E. 1215 (dossier Lasserre).

Imprimés

ANGLEVIEL, Frédéric, 1998. Contribution à l'histoire de la franc-maçonnerie en Océanie. La Loge Union calédonienne, 1868-1940, *Journal de la Société des Océanistes* 106, pp. 17-38.

ANONYME, 1985. Francs-maçons en terre Kanake (1864-1984), dactyl.

—, 1997. Les suites de l'évasion de Rochefort en 1974, *Bulletin de la Société d'études historiques de Nouvelle-Calédonie* 110, pp. 77-119.

—, 2002-2003. Autour de l'évasion des communards de Nouvelle-Calédonie en 1874, *Chroniques d'histoire maçonnique* 54-55, pp. 117-119.

BALLIÈRE, Achille, 1904. *Les aventures du marquis de Rochefort et de l'Auteur dans les prisons françaises, dans la presqu'île Ducos, durant l'évasion de Nouméa et pendant l'exil, avec suite en France*, Paris, H. Jouve.

BARONNET, Jean et Jean CHALOU, 1987. *Les Communards en Nouvelle-Calédonie. Histoire de la déportation*, Paris, Mercure de France.

BICHOU, Bernard, 2001. L'évasion de Rochefort et le colon de Greslan, *Bulletin de la Société d'études historiques de Nouvelle-Calédonie* 127, pp. 93-96.

CHEVALLIER, Pierre, 1974. *Histoire de la franc-maçonnerie française*, Paris, Fayard, 3 volumes.

COMBES, André, 1977. Un atelier d'avant-garde : les Amis de la Tolérance (1868-1883), *Chroniques d'histoire maçonnique* 20.

—, 1981. Les élus francs-maçons de la Commune de Paris, « *Chroniques d'histoire maçonnique* », 27-28.

—, 1983. La loge « les Amis de Sully » et les détenus communards sur les pontons de Brest (1871-1872), *Chroniques d'histoire maçonnique* 31.

7. Aucune preuve directe ou indirecte de cette affirmation.

—, 1998-1999. *Histoire de la franc-maçonnerie au XIX^e siècle*, Paris, Éd. du Rocher.

DAUPHINÉ, Joël, 2004. *Un polémiste au bain. La déportation et l'évasion d'Henri Rochefort*, Paris, L'Harmattan.

FAUCHER, Jean-André (sous la direction de), 1988. *Dictionnaire historique des francs-maçons*, Paris, Perrin.

FOURNIÈRE, Xavier (de la), 1986. Manifeste historique et justificatif de l'Union calédonienne, Nouméa.

GOURMELIN, Corentin, 1999. Lumière sur Jourde l'obscur, *Chroniques d'histoire maçonnique* 50.

GRISCELLI, Paul, 1982. L'évasion de Rochefort, *Bulletin de la Société d'études historiques de Nouvelle-Calédonie* 50, pp. 21-28, pp. 47-53.

LEMÉTAYER, Nathalie, 1988. La franc-maçonnerie en Nouvelle-Calédonie, 1868-1929, mémoire de maîtrise, université Paris IV.

LIGOU, Daniel (sous la direction de), 1987. *Dictionnaire de la franc-maçonnerie*, Paris, PUF.

MAILHÉ, Germaine, 1994. *Déportation en Nouvelle-Calédonie des Communards et des révoltés de la Grande Kabylie (1872-1876)*, Paris, L'Harmattan.

PAIN, Olivier, 1879. *Henri Rochefort (Paris-Nouméa-Genève)*, Périmet.

PÉRENNES, Roger, 1991. *Déportés et forçats de la Commune, de Belleville à Nouméa*, Nantes, Ouest Éditions/université inter-âges de Nantes.

DOCUMENTS

Document 1. — Lettre du président du conseil de l'ordre du Grand Orient de France au ministre de la Marine et des Colonies, le 24 juin 1875⁷

Monsieur le Ministre,

Le Grand Orient de France a été informé que la loge maçonnique l'Union calédonienne qu'il avait constituée à Nouméa, avec l'assentiment de l'autorité locale, a été fermée par un arrêté de M. le colonel Alleyron, gouverneur intérimaire de la Nouvelle-Calédonie, portant la date du 8 janvier 1875.

Comme cet arrêté est muet sur les causes qui ont donné lieu à cette fermeture, et que M. le Gouverneur n'y relève aucun fait à la charge de la Loge, le Grand Orient de France a dû faire procéder à une enquête ; et les renseignements qu'il a recueillis, joints à ceux qu'il possédait déjà, lui permettent d'affirmer que rien, dans les agissements de la loge l'Union calédonienne, n'était de nature à motiver la mesure de rigueur dont elle a été l'objet. Ce groupe maçonnique, depuis sa formation, ne s'est jamais écarté, dans ses réunions et dans ses actes, des attributions

déterminées par les Lois de la franc-maçonnerie ; et nous ne craignons pas d'ajouter que par ses enseignements fraternels, il a été un des éléments des progrès de notre colonie.

Nous venons donc, Monsieur le Ministre, confiant dans vos sentiments de justice, vous prier de faire cesser l'interdiction qui pèse sur la loge l'Union calédonienne et empêche les francs-maçons de Nouméa de continuer leur œuvre de bienfaisance et de civilisation. Il ne vous paraîtra sans doute pas équitable que des hommes dont les intentions ne peuvent en aucun point de vue être suspectées et dont les actes maçonniques n'ont jamais été en opposition avec les lois du pays, restent frappés par une mesure de rigueur qui ne peut qu'appeler sur eux une certaine déconsidération qu'ils ne méritent pas.

Permettez-moi d'ajouter, Monsieur le Ministre, que l'établissement d'une Loge maçonnique, dans nos possessions lointaines, n'a jamais donné lieu à aucune observation de la part des divers gouvernements qui se sont succédés en France. Composée généralement d'hommes honnêtes et animés de l'amour du bien, pour la plupart fonctionnaires publics, une loge, dans ces contrées, est un centre qui les rattache à la mère-patrie et d'où rayonnent, parmi les populations, les sentiments de paix et d'union. Nous ne saurions donc nous expliquer la mesure de rigueur qui a frappé la loge l'Union calédonienne, à moins que nous n'en trouvions la raison dans cette hostilité inexplicable que déploient contre la franc-maçonnerie des hommes qui ne la connaissent pas, n'hésitent pas, pour la combattre et la rendre odieuse, à présenter sous de fausses couleurs les principes et le but de cette Institution.

Votre esprit éclairé, vos sentiments de justice nous font espérer, Monsieur le Ministre, que notre demande trouvera près de vous un accueil favorable, et nous attendons avec confiance la réparation que nous sollicitons.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Ministre, avec une respectueuse considération,

Votre obéissant serviteur.

Le Président du conseil de l'Ordre
De Saint-Jean

Document 2 — Extrait d'un article de Frédéric Angleviel se rapportant au rôle de la franc-maçonnerie dans l'évasion de Rochefort et commentaires (Journal de la Société Océanistes 106, 1998 – 1, pp. 19-20)

« À partir de 1872, les déportés de la Commune arrivent par vagues successives et parmi eux des frères, dont on peut imaginer que nombre d'entre eux étaient recommandés par leurs ateliers. La loge décida de ne pas les accueillir officiellement en tenue tout en les aidant autant que faire se peut. C'est ainsi que l'influent homme d'affaire Higginson prend pour secrétaire¹ un frère déporté et que l'architecte Ballière, membre de la loge parisienne² Travail et Persévérante Amitié, travaillant chez le frère Sohon³, racontera plus tard dans ses mémoires⁴ avoir participé⁵ à des tenues de la loge Union calédonienne.

Le 20 mars 1874, Rochefort, le célèbre polémiste, s'échappe de l'île Nou⁶ en compagnie de cinq autres Communards, dont trois autres maçons, et il rédige un récit journalistique de son retour vers l'Europe via l'Australie. Cette affaire fait scandale en France, Mac-Mahon étant à la tête d'une république qui ne se déclare pas et qui se réclame de l'ordre moral. Aussi, un commissaire plénipotentiaire est nommé pour enquêter et vérifier si la loge, selon les dires des colons⁷ catholiques et conservateurs, est impliquée dans cette évasion. À la lumière des interrogatoires conservés au Centre des archives d'Outre-Mer⁸ il est indéniable que :

1° La loge Union calédonienne était unanimement⁹ prête à participer à l'amélioration des conditions de vie des francs-maçons déportés, au nom de la pratique de la solidarité ;

2° la loge Union calédonienne était devenue globalement favorable aux déportés, qui apparaissaient progressivement¹⁰ comme des champions de l'idée républicaine ;

3° quelques francs-maçons de l'Union calédonienne avaient à titre personnel des contacts privilégiés avec les déportés, et participèrent,

1. En réalité, Higginson choisit Jourde François comme comptable de sa boucherie.

2. Ballière était membre d'une loge de Caen.

3. Sohn et non Sohon. Une telle erreur d'orthographe a été d'abord commise par Nathalie Lemétayer ; Frédéric Angleviel la répète.

4. Ballière n'a jamais écrit de mémoires mais trois livres sur la déportation et l'évasion.

5. Ballière n'a jamais affirmé avoir participé à des tenues à Nouméa.

6. Rochefort, Pain et Grousset étaient en enceinte fortifiée, à la presqu'île Ducos.

7. Aucune preuve directe ou indirecte de cette affirmation.

8. En note, Frédéric Angleviel se trompe de référence : les interrogatoires de l'enquête Ribourt se trouvent dans les cartons 56 et 57 de la série géographique et non dans le carton H 56 de la série pénitentiaire.

9. Nous n'avons aucune preuve de cette unanimité, les délibérations des tenues de 1874 ayant été détruites.

10. Dès 1870-1871, les communards étaient patriotes et républicains.

de leur propre chef¹¹ à l'évasion de leur frère Rochefort ;

4° Rochefort s'appuya à toutes les étapes de son plan d'évasion sur des francs-maçons¹².

L'interrogatoire du frère Higginson, cosignataire¹³ du navire en question, le *P.C.E.*, par l'amiral Ribourt, prit place à Sydney en juin 1874, et il est tout à fait significatif.

Q. : Quelle part d'influence sur le succès de l'évasion convient-il d'attribuer aux agissements de la loge maçonnique ?

R. : Les membres de la loge sont nombreux, toutes les opinions y sont représentées ; mais je puis affirmer qu'elle n'a en rien aidé, ni cherché à

aider l'évasion. Je connais beaucoup d'honnêtes gens à Nouméa qui n'hésiteraient pas à se retirer de la loge, si jamais elle tentait de s'engager dans des affaires de ce genre.

Or, un autre interrogatoire enregistre en septembre des déclarations tout autres émanant d'un frère autrichien¹⁴, Wallenstein¹⁵, jeune homme romantique et velléitaire¹⁶. Récemment débarqué de Métropole¹⁷, il travaillait chez Atkinson¹⁸ et il était soupçonné car il avait quitté Nouméa sur le même navire que Rochefort. Arrêté alors qu'il venait de revenir¹⁹ de Sydney, Wallenstein n'accuse pas l'Union calédonienne, mais il met en cause de nombreux membres de cette confrérie. »

11. Nous n'avons aucune preuve de cette affirmation.

12. Cassan ou Wallenstein qui jouèrent un rôle non négligeable dans l'évasion n'étaient pas francs-maçons.

13. Sans doute consignataire.

14. Wallenstein était badois (et non autrichien) et son appartenance à la franc-maçonnerie est bien peu probable.

15. Wallenstein (et non Wallenstein).

16. En quoi Wallenstein serait-il « romantique et velléitaire » ? C'est une affirmation gratuite.

17. Wallenstein ne débarque pas de Métropole mais d'Australie.

18. Wallenstein n'a jamais travaillé chez Atkinson.

19. Lorsque Wallenstein a été arrêté à Nouméa, il errait depuis près de trois mois dans la ville.